



Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

Vérification de l'information financière
et autres travaux connexes

Hiver 2013

Équilibre budgétaire

Croissance des dépenses gouvernementales

CHAPITRE

7

Faits saillants

Objectif des travaux

Au cours des dernières années, le Vérificateur général a publié des analyses sur les dépenses de programmes.

Le budget 2013-2014 a été produit par un nouveau gouvernement. L'objectif de retourner à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 demeure. À cet égard, autant l'ancien gouvernement que le nouveau se sont engagés, année après année, à contrôler la croissance des dépenses et, plus particulièrement, celle des dépenses de programmes. Nous avons jugé opportun d'actualiser les données déjà publiées sur les dépenses de programmes afin d'apprécier leur évolution depuis la prise des engagements initiaux concernant le retour à l'équilibre budgétaire.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

Résultats des travaux

Nous présentons ci-dessous les principales observations que nous avons faites lors de nos travaux.

Dépenses des fonds spéciaux et dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux exclues des dépenses de programmes. Comme les dépenses de programmes, les dépenses des fonds spéciaux sont maintenant soumises à un contrôle parlementaire. Ainsi, elles sont incluses dans le Fonds consolidé du revenu depuis le 1^{er} avril 2012. Pourtant, elles sont exclues de la composition des dépenses de programmes. La dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux en est également exclue, même si les créances fiscales auxquelles elle se rapporte appartiennent au Fonds consolidé du revenu.

Atteinte des taux de croissance des dépenses de programmes prévus : efforts importants nécessaires. Les taux de croissance des dépenses de programmes prévus pour les deux prochains exercices sur la base de la composition établie en mars 2009 sont respectivement de 2,6 et de 3,1 %, ce qui est inférieur à la moyenne des taux annuels de croissance sur sept ans (4,8 %) et à la croissance de l'exercice 2011-2012 (3,5 %).

Cibles établies en 2009 non atteintes. Pour un troisième exercice consécutif, la croissance des dépenses de programmes a été supérieure à la cible, fixée à 3,2 % en mars 2009. Sur une base comparable, cette croissance a atteint 3,5 % en 2011-2012 et les dépenses de programmes ont dépassé de 2,4 milliards de dollars (de 63,8 à 66,2 milliards) celles prévues en mars 2009. Pour la période de cinq ans précédant le retour à l'équilibre budgétaire, soit de 2009-2010 à 2013-2014, les dépenses de programmes réalisées et prévues dépassent globalement de 10,3 milliards les prévisions initiales établies en mars 2009.

Composition modifiée des dépenses consolidées. À compter de 2012-2013, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme comptable, les dépenses consolidées incluront des dépenses financées par le biais du régime fiscal, qui s'apparentent à des dépenses de transfert. Toutefois, bien qu'elles s'apparentent à des transferts et soient effectuées par le Fonds consolidé du revenu, elles continueront d'être exclues des dépenses de programmes. En effet, le gouvernement a décidé de les considérer dans un secteur distinct de reddition de comptes intitulé « dépenses financées par le régime fiscal ».

Atteinte des taux de croissance des dépenses consolidées prévus : défi important. Les taux de croissance de l'ensemble des dépenses consolidées, incluant les dépenses financées par le biais du régime fiscal, sont estimés à 2,8 et à 2,3 % pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, alors que la moyenne des taux annuels sur sept ans est de 5 % et que la croissance de l'exercice 2011-2012 est de 3,2 %. On constate toutefois en 2010-2011 et en 2011-2012 un fléchissement par rapport à la tendance historique de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses consolidées.

Table des matières

1 Mise en contexte	6
2 Suivi des commentaires du Vérificateur général	7
3 Dépenses du gouvernement	9
3.1 Dépenses de programmes	9
Création de fonds spéciaux	
Reclassement de la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux	
3.2 Croissance des dépenses	11
Dépenses de programmes	
Suivi des cibles	
Dépenses consolidées	
4 Poids relatif des dépenses de programmes	22
5 Conclusion	23
Commentaires de l'entité	24
Annexe et sigles	25

Équipe

Marie-Josée Cyr
Directrice de vérification par intérim
Mélanie Girard
Patrick Potvin

1 Mise en contexte

1 Au cours des dernières années, le Vérificateur général a publié des analyses des dépenses de programmes relativement au Plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté en mars 2009. Depuis cette date, la stratégie du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire a été modifiée à sept reprises.

2 Le budget 2013-2014 a été produit par un nouveau gouvernement. Ce dernier y a intégré ses choix et adapté la stratégie en fonction de sa propre vision. L'objectif de retourner à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 demeure. À cet égard, autant l'ancien gouvernement que le nouveau se sont engagés, année après année, à contrôler la croissance des dépenses et, plus particulièrement, celle des dépenses de programmes. Nous avons jugé opportun d'actualiser les données déjà publiées sur les dépenses de programmes afin d'apprécier leur évolution depuis la prise des engagements initiaux visant le retour à l'équilibre budgétaire.

2 Suivi des commentaires du Vérificateur général

3 L'an dernier, nous avons fait le suivi des quatre commentaires ayant trait aux fonds spéciaux formulés par le Vérificateur général dans la foulée du projet de loi n° 128 traitant des fonds spéciaux. Le volet de ce projet de loi traitant des fonds spéciaux a finalement été intégré dans la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, sanctionnée le 13 juin 2011. Nous effectuons ci-dessous la mise à jour à l'égard de ces commentaires.

Commentaires du Vérificateur général

Suivi des commentaires

Présentation des informations financières sur les fonds spéciaux

Les projections financières au regard des fonds spéciaux, incluses dans les documents budgétaires de 2010-2011, ne sont pas présentées distinctement. La présentation des documents budgétaires et des Comptes publics devrait être modifiée pour distinguer les résultats des fonds spéciaux de ceux des autres entités.

Les *Comptes publics 2011-2012* et le rapport mensuel des opérations financières présentent distinctement les résultats des fonds spéciaux.

De plus, les plans budgétaires 2012-2013 et 2013-2014 donnent séparément les résultats et les taux de croissance actuels et prévus des dépenses des fonds spéciaux. Ces progrès sont satisfaisants.

Suivi et reddition de comptes relatifs aux dépassements

Il est important que des mécanismes de suivi et de reddition de comptes des fonds spéciaux soient mis en place pour informer adéquatement les parlementaires sur les dépassements des sommes autorisées qui pourraient survenir. Ainsi, ces derniers seraient en mesure d'exercer un contrôle rigoureux de ces dépassements.

Depuis le 1^{er} avril 2012, les prévisions de dépenses et d'investissements des fonds spéciaux sont étudiées par l'Assemblée nationale lors de l'étude des crédits. Ainsi, les budgets 2012-2013 et 2013-2014 comportent un budget des fonds spéciaux qui comprend pour chacun des fonds :

- ses revenus ;
- ses dépenses ;
- son surplus ou son déficit de l'exercice ;
- son surplus ou son déficit cumulé ;
- ses investissements en immobilisations ;
- les sommes empruntées auprès du Fonds de financement ;
- les sommes avancées au Fonds général ou celles que ce dernier avance.

Tout excédent des dépenses et des investissements sur ceux approuvés devra être soumis à l'approbation du Parlement pour l'exercice suivant celui où cet excédent a été constaté.

Suivi et reddition de comptes relatifs aux dépassements (suite)

Des progrès ont été accomplis puisqu'un mécanisme de suivi et de reddition de comptes des fonds spéciaux a été mis en place. Toutefois, nous considérons qu'il est d'intérêt de suivre ce commentaire l'an prochain, car la reddition de comptes sur les fonds spéciaux relative aux dépassements n'a pas encore été effectuée.

Incidence de la création de fonds sur les dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont celles effectuées par le Fonds général du Fonds consolidé du revenu, excluant le service de la dette.

La création de nouveaux fonds spéciaux fait en sorte que certaines dépenses auparavant incluses dans les **dépenses de programmes** ne le seront plus. Les données historiques concernant la croissance des dépenses de programmes ne seront plus comparables avec celles qui seront produites à la suite de la création des fonds. Le gouvernement devrait poursuivre ses efforts afin de permettre aux parlementaires de continuer à apprécier le taux de croissance des dépenses de programmes, comme cela a été déterminé initialement.

En 2009, le gouvernement a fixé des cibles à l'égard des dépenses de programmes. Ces cibles ont été révisées régulièrement lors du dépôt des budgets et des mises à jour économiques. Le *Plan budgétaire 2011-2012* présentait des cibles des exercices antérieurs redressées, pour tenir compte de l'ancienne composition des dépenses de programmes. Cette analyse n'a pas été reprise dans les plans budgétaires 2012-2013 et 2013-2014, et l'information publiée ne permet pas de la faire sans avoir à poser des hypothèses. Nous avons jugé pertinent de suivre l'évolution des dépenses de programmes par rapport aux cibles initiales, car celles-ci constituent un élément important dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Ainsi, nous commentons à nouveau cette situation dans le présent rapport.

Contrôle sur les dépenses totales du gouvernement

Le gouvernement devrait déterminer des objectifs relatifs à la croissance de l'ensemble des dépenses consolidées afin de mieux apprécier l'efficacité des mesures mises en place et de mieux en rendre compte annuellement.

Les plans budgétaires 2012-2013 et 2013-2014 présentent des taux de croissance des dépenses consolidées et de différents secteurs de reddition de comptes. Ces progrès sont satisfaisants.

3 Dépenses du gouvernement

4 Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent les dépenses incluses dans le périmètre comptable, à l'exception de celles des entreprises du gouvernement. Dans les états financiers consolidés de l'exercice 2011-2012, elles sont présentées dans sept secteurs de reddition de comptes :

- **Fonds général du Fonds consolidé du revenu ;**
- fonds spéciaux du Fonds consolidé du revenu ;
- organismes autres que budgétaires ;
- organismes du réseau de la santé et des services sociaux ;
- organismes du réseau de l'éducation ;
- comptes à fin déterminée ;
- dépenses financées par le régime fiscal.

Le Fonds général du Fonds consolidé du revenu est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes désignées ainsi que des ministères et des organismes budgétaires.

5 Le présent chapitre s'attarde plus particulièrement à la croissance des dépenses de programmes et des dépenses consolidées, à l'exclusion de celles du service de la dette. Il traite également d'aspects concernant les dépenses de certains fonds spéciaux et les dépenses financées par le biais du régime fiscal.

3.1 Dépenses de programmes

6 Comme nous l'avons mentionné les années précédentes, la composition des dépenses de programmes a varié de façon notable à la suite de changements législatifs.

7 L'information financière présentée dans les documents budgétaires au cours de la dernière année ne permet pas d'apprécier l'atteinte des cibles établies en 2009 dans le cadre de la stratégie gouvernementale de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

8 Deux types de changements importants ont fait en sorte que des dépenses qui auraient été incluses dans les dépenses de programmes ne le sont plus. Il s'agit :

- de la création de fonds spéciaux ;
- du reclassement de la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux.

Création de fonds spéciaux

9 Comme les dépenses de programmes, les dépenses des fonds spéciaux sont maintenant soumises à un contrôle parlementaire. Ainsi, elles sont incluses dans le Fonds consolidé du revenu depuis le 1^{er} avril 2012. Pourtant, elles sont exclues de la composition des dépenses de programmes.

10 Certains fonds spéciaux institués au cours des dernières années se sont vu transférer, d'une part, des dépenses qui auraient été incluses dans les dépenses de programmes et, d'autre part, des sources de revenus qui auraient été incluses dans les revenus budgétaires.

11 Voici quelques observations sur les trois principaux fonds créés depuis la détermination par le gouvernement, en 2009, de cibles relatives aux dépenses de programmes.

Le Fonds consolidé du revenu a été scindé en deux le 1^{er} avril 2012 : le Fonds général et les fonds spéciaux.

FORT

- La plupart des revenus qui sont comptabilisés dans le FORT depuis l'exercice terminé le 31 mars 2011 étaient auparavant inscrits dans les revenus budgétaires du **Fonds consolidé du revenu** (Fonds général) par l'entremise du ministère du Revenu et du ministère des Transports du Québec.
- Le Fonds consolidé du revenu effectuait par la suite des paiements de transfert – lesquels constituent des dépenses de programmes – afin de financer en tout ou en partie les dépenses de fonds maintenant regroupés dans le FORT. Dorénavant, puisque ces revenus sont comptabilisés directement dans le FORT, aucun paiement de transfert du Fonds consolidé du revenu n'est nécessaire. Ainsi, aucune dépense de programmes n'est associée à ces activités.

FINESSS

- Depuis l'exercice terminé le 31 mars 2011, la nouvelle contribution santé est versée dans le FINESSS.
- La hausse d'impôt pour les contribuables à haut revenu y sera également versée dès l'exercice 2012-2013.
- N'eût été la création de ce fonds, les dépenses du FINESSS auraient été incluses dans les dépenses de programmes par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux.

FRAF

- La *Loi sur l'Agence du revenu du Québec* a institué l'Agence du revenu du Québec qui a été substituée au ministère du Revenu le 1^{er} avril 2011. Elle a créé au même moment le FRAF, dont l'objet est de rétribuer les services rendus par l'Agence.
- Le FRAF comptabilise des revenus fiscaux presque équivalents aux subventions de fonctionnement qu'il accorde à l'Agence afin qu'elle réalise ses activités.
- N'eût été la création du FRAF, le Fonds général du Fonds consolidé du revenu aurait inscrit des revenus fiscaux plus élevés et aurait dû verser une subvention de fonctionnement à l'Agence, ce qui aurait constitué une dépense de programmes.

FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
FINESSS	Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
FRAF	Fonds relatif à l'administration fiscale

Reclassement de la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux

12 La dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux est exclue des dépenses de programmes, même si les créances fiscales auxquelles elle se rapporte appartiennent au Fonds consolidé du revenu.

13 Avant la création de l'Agence, cette dépense était inscrite dans les dépenses du ministère du Revenu, donc dans les dépenses de programmes du gouvernement.

14 Depuis la création de l'Agence, elle est exclue des dépenses de programmes. Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'exercice 2011-2012 la présentent comme un secteur distinct de reddition de comptes, « dépenses financées par le régime fiscal », dans les informations sectorielles de l'annexe 9. Cette présentation est abordée dans le chapitre 2 du présent tome, qui porte sur les états financiers consolidés du gouvernement.

15 La dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux a représenté 871 millions de dollars pour 2011-2012, soit 21 millions de plus que la prévision établie dans le budget 2011-2012. Par contre, elle a diminué de 62 millions par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Croissance des dépenses

16 Des efforts importants seront nécessaires afin que le gouvernement réalise les dernières prévisions concernant la croissance des dépenses de programmes et des dépenses consolidées en 2012-2013 et en 2013-2014.

Dépenses de programmes

17 Le tableau 1 présente les taux de croissance des dépenses de programmes du gouvernement au cours des 10 derniers exercices ainsi que ceux prévus jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Il montre différents ajustements aux dépenses de programmes, apportés par le gouvernement depuis mars 2009.

18 Il est à noter que, au cours de la dernière année, le gouvernement a redressé l'information comparative des exercices antérieurs présentée dans le plan budgétaire et dans les Comptes publics afin de tenir compte d'un ajustement apporté aux dépenses de programmes en 2011-2012 (colonne F).

Tableau 1 Croissance des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes incluant les ajustements	%	FORT	FINESSS	FRAF	Dépense pour créances douteuses ¹	Autre ajustement ²	Total des ajustements (B + C + D + E + F)	%	Dépenses de programmes excluant les ajustements ² (A - G)	%
	A	B	C	D	E	F	G	H			
2002-2003	43 865	4,7	942	s.o.	534	278	277	2 031	12,0	41 834	4,4
2003-2004	45 339	3,4	991	s.o.	555	195	271	2 012	-0,9	43 327	3,6
2004-2005	47 656	5,1	1 102	s.o.	521	414	167	2 204	9,5	45 452	4,9
2005-2006	49 229	3,3	1 208	s.o.	528	497	231	2 464	11,8	46 765	2,9
2006-2007	51 734	5,1	1 348	s.o.	545	548	271	2 712	10,1	49 022	4,8
2007-2008	54 826	6,0	1 528	s.o.	550	668	306	3 052	12,5	51 774	5,6
2008-2009	58 550	6,8	1 731	s.o.	579	798	245	3 353	9,9	55 197	6,6
2009-2010	61 579	5,2	1 715	s.o.	575	900	174	3 364	0,3	58 215	5,5
2010-2011	63 967	3,9	1 993	252	624	933	187	3 989	18,6	59 978	3,0
2011-2012	66 215	3,5	2 431	609	801	871	-	4 712	18,1	61 503	2,5
2012-2013 ³	67 959	2,6	2 689	998	765	865 ⁴	s.o.	5 317	12,8	62 642	1,9
2013-2014 ³	70 071	3,1	3 141	1 449	825	865 ⁴	s.o.	6 280	18,1	63 791	1,8
Moyenne (2003-2012)		4,7							10,0		4,4
Moyenne (2006-2012)		4,8							11,6		4,4

1. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

2. Les dépenses de 2002-2003 à 2010-2011 ont été modifiées par rapport à ce que le Vérificateur général avait publié l'an dernier pour tenir compte d'un ajustement apporté par le gouvernement dans ses documents budgétaires. Cet ajustement élimine du Fonds consolidé du revenu des dépenses ayant trait à la Société québécoise d'assainissement des eaux à la suite de l'abolition de cette dernière.

3. Ces données sont des prévisions.

4. Ces prévisions ont été obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

19 Pour rendre les dépenses comparables au fil des exercices, il est nécessaire de les redresser afin de tenir compte de modifications ayant eu lieu¹.

Deux choix s'offrent alors pour effectuer ce redressement :

- Il est possible de considérer que le FORT, le FINESSS et le FRAF ont toujours existé, que la Société québécoise d'assainissement des eaux a toujours été abolie et que la dépense pour créances douteuses a toujours été exclue des dépenses de programmes (colonne H). Cette méthode est celle utilisée par le gouvernement dans ses documents budgétaires et ses états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ainsi, les dépenses de programmes historiques sont réduites par les ajustements, qui sont globalement des dépenses à forte croissance. Selon le gouvernement, aucun ajustement relativement au FINESSS ne doit être effectué pour les exercices antérieurs à sa création, puisque la contribution santé constitue une nouvelle source de financement. Ainsi, comme cette

1. Des ajustements passés ont également pu avoir un impact sur les dépenses de programmes. Nous avons redressé ces dépenses en fonction des ajustements importants effectués par le gouvernement depuis la mise en place, en 2009, de sa stratégie visant le retour à l'équilibre budgétaire.

dernière n'existait pas auparavant, aucune dépense n'aurait pu être imputée au FINESSS.

- Il est aussi possible de considérer que ces modifications n'ont jamais été effectuées, comme nous le faisons à la colonne A. Il s'agit des dépenses de programmes telles qu'elles auraient été sans la création du FORT, du FINESSS et du FRAF, sans l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux et sans le reclassement de la dépense pour créances douteuses.

20 Notons que nous utilisons la deuxième méthode parce qu'elle nous permet de comparer sur la même base les dépenses de programmes avec celles prévues lors de l'établissement des cibles initiales, ce que la première méthode ne permet pas.

21 Les dépenses exclues des dépenses de programmes à la suite des ajustements sont présentées dans la colonne G. La moyenne de leurs taux annuels de croissance a été de 11,6 % au cours des sept derniers exercices, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des taux annuels de croissance des dépenses de programmes excluant les ajustements pour cette même période (4,4 %).

22 Pour l'exercice 2011-2012, le taux de croissance des ajustements a atteint 18,1 %; il s'agit du deuxième taux en importance depuis 10 ans. Cette croissance s'explique majoritairement par deux éléments :

- La croissance des dépenses du FINESSS, qui sont passées de 252 à 609 millions de dollars en raison notamment des coûts pour les soins oncologiques et du financement de chirurgies en fonction du volume et de la performance, dépenses rendues possibles par l'augmentation des revenus provenant de la contribution santé.
- La croissance des dépenses du FORT, qui sont passées de 1 993 à 2 431 millions en raison principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais financiers découlant de l'accélération des investissements dans les infrastructures routières.

23 Il faudra des efforts importants pour maintenir des taux de croissance des dépenses de programmes à un niveau aussi faible que celui de l'exercice 2011-2012, voire pour les réduire encore. En effet, les taux de croissance des dépenses de programmes incluant les ajustements, prévus pour les deux prochains exercices, sont respectivement de 2,6 et de 3,1 % (colonne A), ce qui est inférieur à la moyenne des taux annuels de croissance sur sept ans (4,8 %) et à la croissance de l'exercice 2011-2012 (3,5 %).

24 Les taux de croissance des dépenses de programmes pour les deux prochains exercices, publiés dans le budget 2013-2014, sont de 1,9 et de 1,8 % selon la méthode appliquée par le gouvernement (colonne H). Ils sont inférieurs à la moyenne des taux annuels de croissance sur sept ans (4,4 %) et à la croissance de l'exercice 2011-2012 (2,5 %).

Suivi des cibles

25 Pour un troisième exercice consécutif, la croissance des dépenses de programmes a été supérieure à la cible, fixée à 3,2% en mars 2009. Sur une base comparable, soit les dépenses de programmes incluant les ajustements, cette croissance a atteint 3,5% en 2011-2012 et les dépenses de programmes ont dépassé de 2,4 milliards de dollars (de 63,8 à 66,2 milliards) celles prévues en mars 2009 (tableau 2).

26 Les cibles relatives aux taux de croissance des dépenses de programmes sont parmi les mesures les plus importantes de la stratégie visant le retour à l'équilibre budgétaire, établie par le gouvernement en 2009. Initialement, elles ont été fixées à 3,2% pour chaque exercice (de 2010-2011 à 2013-2014). Les dépenses prévues ont été révisées régulièrement par la suite, soit lors du dépôt de chaque budget et lors des mises à jour économiques (voir l'annexe).

27 Pour apprécier l'évolution des dépenses de programmes depuis la détermination des cibles initiales, il est nécessaire de faire le suivi de ces dépenses selon leur composition initiale. Puisque ce suivi n'est pas publié dans les documents budgétaires, nous l'avons effectué au bénéfice des parlementaires. Il est cependant de plus en plus laborieux de faire cet exercice puisque l'information est dispersée dans plus d'un volume et qu'elle est parfois même absente.

28 Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous présentons l'évolution des dépenses de programmes depuis la mise en place de la stratégie visant le retour à l'équilibre budgétaire. Le tableau 2 montre cette évolution pour les deux derniers budgets, tandis que l'annexe la détaille. Nous avons utilisé la même composition des dépenses de programmes que celle de mars 2009. Ainsi, nous les avons redressées pour les rendre comparables et faire le suivi des cibles établies initialement. Les redressements ont été effectués dans les dépenses du budget ou de la mise à jour économique les ayant présentées pour la première fois.

Tableau 2 Prévisions relatives aux dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total 2010-2014
Budget 2009-2010 présenté en mars 2009						
Dépenses de programmes	59 989	61 879	63 829	65 840	67 915	319 452
Taux de croissance¹	4,5	3,2	3,2	3,2	3,2	
Budget 2012-2013 présenté en mars 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 389²	60 165²	61 384	62 642	63 751	306 331
Taux de croissance	5,3	3,0	2,0	2,0	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 400	2 750	3 224	12 082
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	615	1 005	1 445	3 317
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	787	740	800 ³	3 526
Dépense pour créances douteuses ⁴	900 ²	933 ²	865	865	865	4 428
Sous-total des ajustements	3 190²	3 802²	4 667	5 360	6 334	23 353
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579²	63 967²	66 051	68 002	70 085	329 684
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,3	3,0	3,1	
Budget 2013-2014 présenté en novembre 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 215^{2,5}	59 978^{2,5}	61 503²	62 642	63 791	306 129
Taux de croissance	5,5	3,0	2,5	1,9	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 431 ²	2 689	3 141	11 969
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	609 ²	998	1 449	3 308
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	801 ²	765	825	3 590
Dépense pour créances douteuses ⁴	900 ²	933 ²	871 ²	865 ⁶	865 ⁶	4 434
Autre ajustement ⁵	174 ²	187 ²	- ²	s.o.	s.o.	361
Sous-total des ajustements	3 364²	3 989²	4 712²	5 317	6 280	23 662
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579²	63 967²	66 215²	67 959	70 071	329 791
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,5	2,6	3,1	

1. Ces taux représentent les cibles initiales.

2. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

3. Nous avons appliqué le même niveau de croissance que celui du budget 2013-2014 puisque le ministère des Finances et de l'Économie ne nous a pas fourni cette prévision.

4. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

5. Les dépenses ont été modifiées par rapport à ce que le Vérificateur général avait publié l'an dernier pour tenir compte d'un ajustement apporté par le gouvernement dans ses documents budgétaires. Cet ajustement élimine du Fonds consolidé du revenu des dépenses ayant trait à la Société québécoise d'assainissement des eaux à la suite de l'abolition de cette dernière.

6. Ces prévisions ont été obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

29 Pour les trois premiers exercices (de 2009-2010 à 2011-2012), les dépenses de programmes réelles combinées (191,8 milliards de dollars) dépassent les prévisions effectuées lors de la mise en œuvre de la stratégie (185,7 milliards). Comme le montre le tableau 3, il s'agit d'un dépassement de 6,1 milliards.

Tableau 3 Dépenses de programmes réelles vs prévisions de mars 2009 (en millions de dollars)

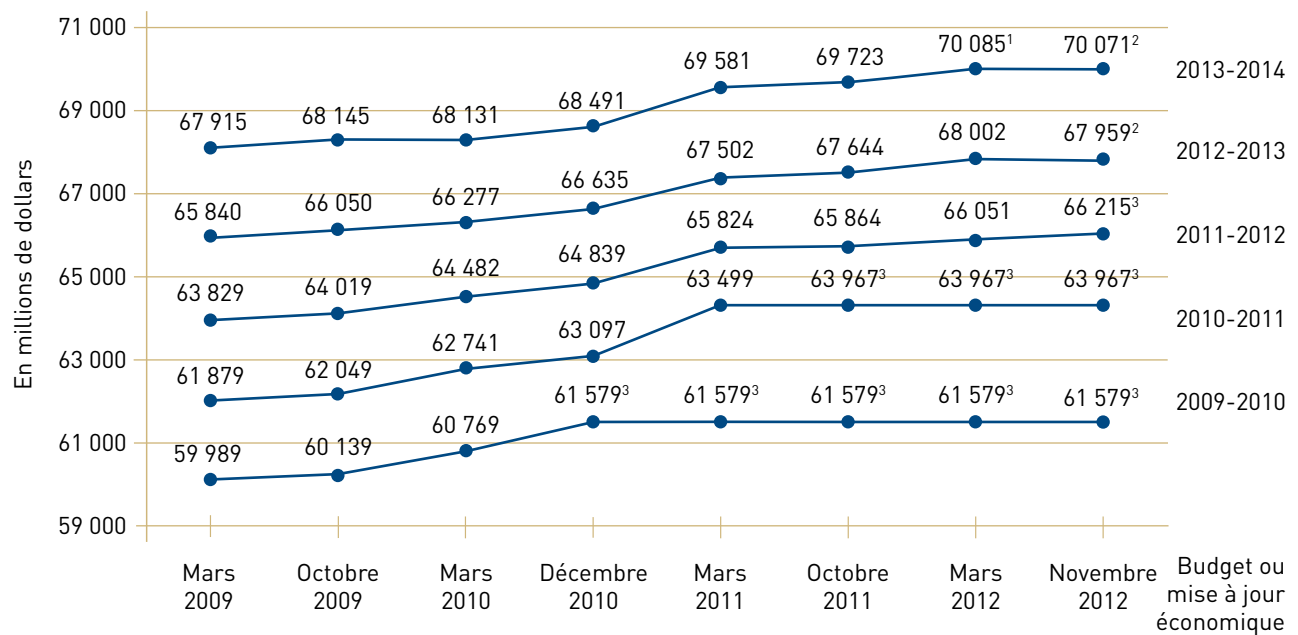
	Dépenses réelles	Prévisions	Écart
2009-2010	61 579	59 989	1 590
2010-2011	63 967	61 879	2 088
2011-2012	66 215	63 829	2 386
Total	191 761	185 697	6 064

30 Par ailleurs, le tableau 2 permet de voir que la cible de croissance des dépenses de programmes pour 2011-2012 n'a pas été respectée. En effet, la cible initiale de 3,2% a été révisée à 3,0% lorsque les dépenses réelles de 2010-2011 ont été connues, en octobre 2011 (voir l'annexe), puis à 3,3% en mars 2012. Cependant, la croissance réelle des dépenses de programmes incluant les ajustements pour 2011-2012 s'établit à 3,5%. Par ailleurs, soulignons que les taux de croissance incluant les ajustements, 2,6% pour 2012-2013 et 3,1% pour 2013-2014, sont inférieurs aux cibles initiales.

31 En novembre 2012, les différents ajustements aux dépenses de programmes depuis mars 2009 permettent au gouvernement de les réduire de 23,7 milliards de dollars pour les cinq exercices présentés dans le tableau 2. Ce montant résulte de l'écart entre les dépenses de programmes incluant les ajustements (329,8 milliards) et celles excluant les ajustements (306,1 milliards). Les ajustements pour les mêmes exercices totalisaient 23,2 milliards en octobre 2011 (voir le chapitre que nous avons publié à ce sujet à l'hiver 2012). La différence entre cette somme et les 23,7 milliards s'explique principalement par l'ajustement relatif à l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux, comme nous l'avons mentionné précédemment.

32 La figure 1 met en perspective l'évolution des prévisions de dépenses de programmes dans les documents budgétaires du gouvernement depuis mars 2009, et ce, pour les cinq exercices couverts par la stratégie visant le retour à l'équilibre budgétaire. On remarque que les données ont presque systématiquement été revues à la hausse au fil des ans.

Figure 1 Évolution des prévisions relatives aux dépenses de programmes



1. Cette donnée comprend les dépenses du FRAF établies selon le même niveau de croissance que celui du budget 2013-2014 puisque le ministère des Finances et de l'Économie ne nous a pas fourni cette prévision.
2. Ces données incluent les prévisions concernant la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux, prévisions obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.
3. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

33 Sur une base comparable, les dépenses de programmes prévues en mars 2009 sont passées globalement de 319,5 à 329,8 milliards de dollars (voir le tableau 2). Ces dépenses additionnelles sont de 10,3 milliards (9,3 milliards en octobre 2011) pour les cinq exercices de 2009-2010 à 2013-2014.

34 En sus de dépenses additionnelles en santé, effectuées par le FINESSS, le dépassement par rapport aux prévisions initiales résulte principalement, selon le gouvernement :

- de la hausse de la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux (1,9 milliard) ;
- du relèvement de l'enveloppe annuelle de La Financière agricole du Québec (1,7 milliard) ;
- de dépenses additionnelles associées à de nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite (1,4 milliard) ;
- de coûts relatifs à l'équité salariale et des ajustements salariaux liés au produit intérieur brut (0,9 milliard).

35 Le tableau 4 illustre que, malgré la hausse de 10,3 milliards de dollars des dépenses de programmes, l'équilibre budgétaire est toujours visé pour 2013-2014.

Tableau 4 Prévissions de surplus ou de déficit (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total 2010-2014
Budget 2009-2010 présenté en mars 2009	(3 526)	(2 880)	(1 682)	(230)	1 214	(7 104)
Mise à jour présentée en octobre 2009	(4 413)	(3 794)	(1 682)	(230)	1 214	(8 905)
Budget 2010-2011 présenté en mars 2010	(3 975)	(3 614)	(1 928)	(139)	1 123	(8 533)
Mise à jour présentée en décembre 2010	(2 940) ¹	(3 764)	(2 228)	(344)	1 117	(8 159)
Budget 2011-2012 présenté en mars 2011	(2 940) ¹	(3 468)	(2 860)	(453)	1 108	(8 613)
Mise à jour présentée en octobre 2011	(2 940) ¹	(2 390) ¹	(2 871)	(453)	1 108	(7 546)
Budget 2012-2013 présenté en mars 2012	(2 940) ¹	(2 390) ¹	(2 452)	(589)	1 041	(7 330)
Budget 2013-2014 présenté en novembre 2012	(2 940) ¹	(2 390) ¹	(1 788) ¹	(2 426) ²	1 039	(8 505)

1. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

2. Ce déficit comprend une perte estimée à 1,8 milliard de dollars découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

36 L'analyse du tableau 4 permet de dégager les constats suivants :

- La somme des déficits et du surplus encourus au cours des cinq exercices se terminant le 31 mars 2014, estimée à 8,5 milliards de dollars en novembre 2012, est supérieure de 1,4 milliard par rapport à celle prévue en mars 2009 (7,1 milliards). Le fait que cette hausse des déficits (1,4 milliard) soit moins importante que celle des dépenses de programmes (10,3 milliards) s'explique notamment parce que les revenus ont été supérieurs aux prévisions.
- Les déficits réels de 2009-2010, de 2010-2011 et de 2011-2012 combinés, qui se sont élevés à 7,1 milliards, ont été inférieurs de 1,0 milliard aux déficits de 8,1 milliards prévus en mars 2009. Cette amélioration vient entre autres du fait que la croissance du produit intérieur brut nominal a été plus élevée que celle prévue en mars 2009.
- Le déficit prévu pour 2012-2013 dépasse de 2,2 milliards la prévision de mars 2009. La comptabilisation d'une perte estimée à 1,8 milliard, découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, explique en majeure partie cet écart, ainsi que le dépassement global de 1,4 milliard de 2009-2010 à 2013-2014.
- La somme du déficit et du surplus prévus pour les deux prochains exercices (2012-2013 et 2013-2014) représente un déficit cumulé dépassant de 2,4 milliards les prévisions initiales (0,6 milliard si l'on exclut l'effet du démantèlement de Gentilly-2). La hausse de 4,3 milliards des dépenses de programmes, prévue pour ces deux exercices, est compensée en partie par la prise en compte d'un montant de 2,2 milliards provenant du gouvernement fédéral pour l'harmonisation des taxes de vente.

Dépenses consolidées

37 Les taux de croissance des dépenses consolidées au cours des 10 derniers exercices et ceux prévus jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 sont présentés dans le tableau 5. Les ajustements² apportés aux dépenses consolidées visent à les rendre comparables à la suite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les recettes fiscales et de certaines modifications législatives.

Tableau 5 Croissance des dépenses consolidées (en millions de dollars)¹

	Dépenses consolidées avant les ajustements	%	Transferts effectués par le biais du régime fiscal	Transferts effectués par le Fonds consolidé du revenu – Prestations familiales	Autres ²	Total des ajustements (B + C + D)	%	Dépenses consolidées après les ajustements (A + E)	%
	A		B	C	D	E		F	
2002-2003	45 852	4,9	1 405	552	913	2 870	13,1	48 722	5,3
2003-2004	47 666	4,0	1 561	533	894	2 988	4,1	50 654	4,0
2004-2005	50 100	5,1	1 977	412	902	3 291	10,1	53 391	5,4
2005-2006	52 421	4,6	3 729	s.o.	s.o.	3 729	13,3	56 150	5,2
2006-2007	54 645	4,2	4 248	s.o.	s.o.	4 248	13,9	58 893	4,9
2007-2008	58 342	6,8	4 382	s.o.	s.o.	4 382	3,2	62 724	6,5
2008-2009	61 668	5,7	4 686	s.o.	s.o.	4 686	6,9	66 354	5,8
2009-2010 ³	65 082	5,5	4 978	s.o.	s.o.	4 978	6,2	70 060	5,6
2009-2010 ³	68 722	s.o.	4 978	s.o.	s.o.	4 978	6,2	73 700	s.o.
2010-2011	71 155	3,5	5 163	s.o.	s.o.	5 163	3,7	76 318	3,6
2011-2012	73 605	3,4	5 145	s.o.	s.o.	5 145	-0,3	78 750	3,2
2012-2013 ⁴	75 631 ⁵	2,8	5 350 ⁵	s.o.	s.o.	5 350	4,0	80 981	2,8
2013-2014 ⁴	77 553 ⁵	2,5	5 331 ⁵	s.o.	s.o.	5 331	-0,4	82 884	2,3
Moyenne (2003-2012)		4,8					7,3		5,0
Moyenne (2006-2012)		4,8					6,6		5,0

1. Ces dépenses excluent celles du service de la dette.

2. Ces dépenses sont composées des crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge et de la réduction d'impôt à l'égard des familles. Les données proviennent des volumes *Dépenses fiscales 2006* à *Dépenses fiscales 2009*, qui sont estimées sur une base d'année civile.

3. Afin de faciliter la comparabilité des données historiques et en raison de l'importance des montants en cause, nous avons présenté deux résultats pour 2010. Le premier résulte de la consolidation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation des organismes des réseaux et le second, selon la méthode de consolidation ligne par ligne. Cette dernière méthode est celle utilisée pour les exercices postérieurs à celui-ci.

4. Ces données sont des prévisions.

5. Ces données incluent les prévisions concernant la dépense pour créances douteuses relative aux revenus fiscaux, prévisions obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

2. Selon le gouvernement, il s'agit des ajustements les plus importants pouvant affecter la comparabilité.

38 Avant le 1^{er} avril 2012, les Normes comptables canadiennes pour le secteur public permettaient de déduire des revenus l'ensemble des dépenses fiscales. Par conséquent, celles-ci étaient exclues des dépenses de programmes et des dépenses consolidées dans les états financiers du gouvernement.

39 À compter de 2012-2013, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme comptable, une partie des dépenses auparavant déduites des revenus sera incluse dans les dépenses consolidées. Il s'agit de celles réalisées par le biais du régime fiscal, qui s'apparentent à des dépenses de transfert. Toutefois, bien qu'elles s'apparentent à des transferts et soient effectuées par le Fonds consolidé du revenu, elles continueront d'être exclues des dépenses de programmes. En effet, le gouvernement a décidé de les considérer dans un secteur distinct de reddition de comptes intitulé « dépenses financées par le régime fiscal ».

40 Plus précisément, cette norme indique que des crédits d'impôt remboursables peuvent, en substance, constituer des paiements de transfert. Ainsi, des sommes similaires auraient pu être attribuées au moyen de subventions, ce qui aurait donné lieu à l'inscription de dépenses dans les états financiers consolidés.

41 La colonne B du tableau 5 présente les transferts effectués par le biais du régime fiscal. Dans ses derniers documents budgétaires, le gouvernement a redressé les dépenses consolidées des exercices antérieurs dans le but, notamment, de les rendre comparables à la suite de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme.

42 Les transferts effectués par le biais du régime fiscal présentés à la colonne B incluent, à compter de l'exercice 2004-2005, le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants instauré le 1^{er} janvier 2005.

43 Ce crédit a remplacé :

- les **prestations familiales** ;
- les crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge ;
- la réduction d'impôt à l'égard des familles.

44 Le procédé visant à rendre les données des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2005 comparables à celles des exercices suivants implique donc la prise en compte du montant des prestations familiales, des crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge ainsi que de la réduction d'impôt à l'égard des familles. Les montants figurant sous les colonnes C et D permettent d'effectuer ces redressements.

45 Soulignons que nos travaux ont suscité des questions permettant de mettre en lumière, de concert avec le ministère des Finances et de l'Économie, des inexactitudes dans les données historiques présentées dans les documents budgétaires 2012-2013 et 2013-2014.

Les prestations familiales étaient constituées de l'allocation familiale et de l'allocation pour enfant handicapé.

46 Ainsi, les dépenses consolidées redressées pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004 sont sous-évaluées respectivement de 552 et de 533 millions de dollars, soit le montant des prestations familiales. Notons qu'en 2004-2005, les dépenses consolidées publiées par le gouvernement incluaient les prestations familiales, lesquelles se chiffraient à 412 millions.

47 De plus, de 2002-2003 à 2004-2005, les dépenses consolidées auraient dû être augmentées du montant relatif aux crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge et de celui de la réduction d'impôt à l'égard des familles, comme l'illustre le tableau 5. Les prochains documents budgétaires devraient être modifiés pour corriger ces inexactitudes.

48 De 2002-2003 à 2011-2012, les transferts effectués par le biais du régime fiscal (colonne B), donc non assujettis au vote annuel des crédits, se sont accrus de 266 %, ce qui témoigne du recours important à ce mécanisme pour accorder de l'aide financière. Il s'ensuit que de plus en plus de dépenses ayant des caractéristiques similaires à celles des dépenses de programmes sont exclues de ces dernières. Toutefois, la prise en compte des ajustements apportés aux colonnes C et D réduit ce taux à 79 %. Ce résultat montre que la hausse des transferts effectués par le biais du régime fiscal est en partie compensée par l'élimination d'autres mesures.

49 Il demeure que la moyenne des taux annuels de croissance des ajustements pour les sept derniers exercices a été de 6,6 % (colonne E), ce qui est supérieur à la moyenne des taux annuels de croissance de 4,8 % pour les dépenses consolidées avant les ajustements pendant la même période (colonne A).

50 Les taux de croissance estimés pour l'ensemble des dépenses consolidées après les ajustements sont de 2,8 et de 2,3 % pour les deux prochains exercices. La moyenne des taux annuels de croissance de ces dépenses a été de 5 % pour les sept derniers exercices et la croissance, de 3,2 % pour l'exercice 2011-2012. Encore là, il est clair que le défi à relever est important.

51 Cependant, il convient de souligner que la croissance des dépenses consolidées avant les ajustements pour l'exercice 2011-2012 (3,4 %) a été inférieure à celle prévue en octobre 2011 (3,8 %).

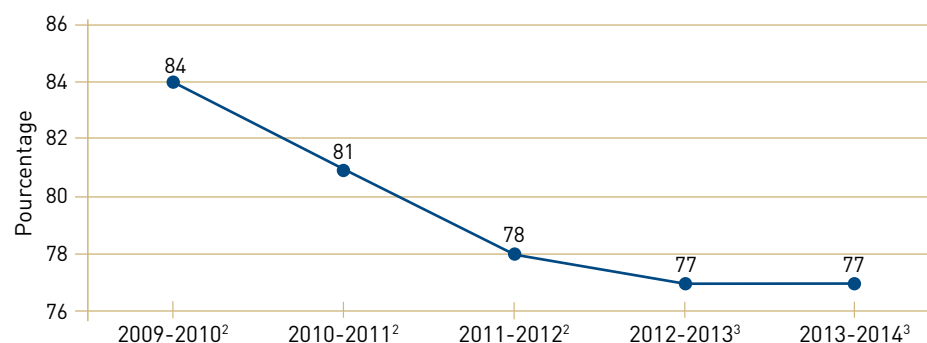
52 De plus, on constate en 2010-2011 et en 2011-2012 un fléchissement par rapport à la tendance historique de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses consolidées, que les ajustements y soient inclus ou non. En comparaison avec les derniers exercices, ce fléchissement est attribuable en partie aux paramètres permettant de limiter la croissance salariale.

4 Poids relatif des dépenses de programmes

53 Les dépenses de programmes représentent une portion de moins en moins importante de l'ensemble des dépenses consolidées.

54 La figure 2 présente l'évolution du ratio des dépenses de programmes de chacun des exercices par rapport aux dépenses consolidées.

Figure 2 Ratio dépenses de programmes / dépenses consolidées¹



1. Les dépenses excluent celles du service de la dette.
2. Les dépenses de programmes sont celles présentées dans les Comptes publics. À des fins de comparaison, les dépenses consolidées incluent les dépenses financées par le régime fiscal.
3. Ces données sont des prévisions.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

55 La figure 2 illustre que le ratio des dépenses de programmes par rapport aux dépenses consolidées est passé de 84 à 77 % en cinq ans. Il en résulte qu'une portion de moins en moins importante de l'ensemble des dépenses consolidées est assujettie à un vote annuel des crédits par les parlementaires.

56 Rappelons que, bien qu'elles ne soient pas soumises au vote annuel des crédits, les dépenses prévues des fonds spéciaux sont approuvées par les parlementaires depuis le budget 2012-2013, et ce, même si elles ne sont pas incluses dans les dépenses de programmes. Ainsi, ces derniers exercent un contrôle a priori sur ces dépenses. De plus, les dépassements seront soumis à l'approbation du Parlement pour l'exercice suivant celui où ils ont été effectués. Si l'on combine les dépenses des fonds spéciaux, excluant le service de la dette, et les dépenses de programmes, il en résulte que le pourcentage des dépenses soumises annuellement à un contrôle parlementaire avoisine à nouveau les 84 % en 2012-2013 et en 2013-2014.

57 D'un autre côté, dans le rapport du Vérificateur général paru en février 2011, nous expliquions qu'ailleurs au Canada, la définition de dépenses de programmes était majoritairement plus inclusive. En effet, pour huit des neuf autres provinces canadiennes, la définition était plus large que celle du Québec puisque les dépenses de programmes englobaient l'ensemble des dépenses consolidées, excluant celles du service de la dette.

5 Conclusion

58 Nous réitérons l'importance de suivre la croissance de l'ensemble des dépenses consolidées. Un contrôle et une reddition de comptes rigoureux à leur égard représentent une nécessité dans le contexte budgétaire actuel.

59 Dans son dernier budget, le gouvernement prévoyait légiférer pour obliger les organismes et les fonds spéciaux à procéder à une réduction de leurs dépenses de l'ordre de 2% ou selon des modalités qu'il aura déterminées. Ainsi, le projet de loi n° 25, soit la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012*, présenté le 21 février 2013, permet au Conseil du trésor de fixer la mesure dans laquelle seront réduites les dépenses de certains organismes et fonds spéciaux qui ne sont pas des organismes budgétaires. Ce projet de loi n'avait pas été sanctionné avant la fin de nos travaux.

60 Nous sommes d'avis que l'ajout d'informations dans les documents budgétaires durant les dernières années, telles que la croissance prévue des dépenses consolidées et de celles des autres secteurs, comme les organismes autres que budgétaires, constitue une amélioration importante. Elle permet de mieux distinguer l'évolution des revenus et des dépenses pour chacun des secteurs de reddition de comptes. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre en ce sens, notamment au chapitre de l'ensemble de ses communications, tout en s'assurant de publier des données historiques comparables.

61 En définitive, le gouvernement devrait continuer à publier annuellement des informations sur les taux de croissance des dépenses sectorielles et consolidées. De surcroît, il serait une bonne pratique pour lui :

- d'établir des cibles fixes à moyen terme pour la croissance de ces dépenses, et ce, par mission ;
- de faire un suivi rigoureux de l'ensemble de ces cibles ;
- de rendre compte des écarts avec les cibles initiales.

Commentaires de l'entité

L'entité a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la présente section.

Commentaires du ministère des Finances et de l'Économie

« **Création des fonds spéciaux.** Le ministère des Finances et de l'Économie tient à souligner que la création de certains fonds spéciaux depuis 2009 permet de financer, avec des revenus dédiés, des missions prioritaires. Ces fonds donnent une meilleure indication au citoyen de la manière dont les revenus sont prélevés, puis dépensés.

« De plus, en lien avec l'intégration au périmètre comptable du gouvernement des fonds spéciaux, des organismes publics et des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ministère des Finances et de l'Économie a modifié la présentation des résultats et des prévisions des revenus et des dépenses consolidés, dans les documents budgétaires, afin de refléter les activités de ces entités.

« Le ministère des Finances et de l'Économie prend acte des commentaires du Vérificateur général et entend continuer à améliorer la reddition de comptes et faciliter la compréhension des informations budgétaires. »

Annexe et sigles

Annexe Prévisions relatives aux dépenses de programmes (en millions de dollars)

Sigles

FINESSS Fonds de financement des établissements
de santé et de services sociaux

FRAF Fonds relatif à l'administration fiscale

FORT Fonds des réseaux de transport terrestre

Annexe Prévisions relatives aux dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total 2010-2014
Budget 2009-2010 présenté en mars 2009						
Dépenses de programmes	59 989	61 879	63 829	65 840	67 915	319 452
Taux de croissance ¹	4,5	3,2	3,2	3,2	3,2	
Mise à jour présentée en octobre 2009						
Dépenses de programmes	60 139	62 049	64 019	66 050	68 145	320 402
Taux de croissance	2,7	3,2	3,2	3,2	3,2	
Budget 2010-2011 présenté en mars 2010						
Dépenses de programmes excluant l'ajustement	60 769	62 561	63 907	65 282	66 686	319 205
Taux de croissance	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	
Ajustement						
Dépenses du FINESSS	s.o.	180	575	995	1 445	3 195
Dépenses de programmes incluant l'ajustement	60 769	62 741	64 482	66 277	68 131	322 400
Taux de croissance ajusté	3,8	3,2	2,8	2,8	2,8	
Mise à jour présentée en décembre 2010						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	59 864 ²	60 851	61 743	62 788	63 912	309 158
Taux de croissance	5,4	1,6	1,5	1,7	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	2 066	2 521	2 852	3 134	12 288
Dépenses du FINESSS	s.o.	180	575	995	1 445	3 195
Sous-total des ajustements	1 715 ²	2 246	3 096	3 847	4 579	15 483
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579 ²	63 097	64 839	66 635	68 491	324 641
Taux de croissance ajusté	5,2	2,5	2,8	2,8	2,8	
Budget 2011-2012 présenté en mars 2011						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 389 ²	59 819	61 284	62 113	63 325	304 930
Taux de croissance	5,3	2,4	2,4	1,4	2,0	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993	2 392	2 784	3 164	12 048
Dépenses du FINESSS	s.o.	180	575	995	1 445	3 195
Dépenses du FRAF	575 ²	607	723	760	797	3 462
Dépense pour créances douteuses ³	900 ²	900	850	850	850	4 350
Sous-total des ajustements	3 190 ²	3 680	4 540	5 389	6 256	23 055
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579 ²	63 499	65 824	67 502	69 581	327 985
Taux de croissance ajusté	5,2	3,1	3,7	2,5	3,1	

1. Ces taux représentent les cibles initiales.

2. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

3. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total 2010-2014
Mise à jour présentée en octobre 2011						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 389²	60 165²	61 284	62 255	63 467	305 560
Taux de croissance	5,3	3,0	1,9	1,6	1,9	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 392	2 784	3 164	12 048
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	615	995	1 445	3 307
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	723	760	797	3 479
Dépense pour créances douteuses ³	900 ²	933 ²	850	850	850	4 383
Sous-total des ajustements	3 190²	3 802²	4 580	5 389	6 256	23 217
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579²	63 967²	65 864	67 644	69 723	328 777
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,0	2,7	3,1	
Budget 2012-2013 présenté en mars 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 389²	60 165²	61 384	62 642	63 751	306 331
Taux de croissance	5,3	3,0	2,0	2,0	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 400	2 750	3 224	12 082
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	615	1 005	1 445	3 317
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	787	740	800 ⁴	3 526
Dépense pour créances douteuses ³	900 ²	933 ²	865	865	865	4 428
Sous-total des ajustements	3 190²	3 802²	4 667	5 360	6 334	23 353
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579²	63 967²	66 051	68 002	70 085	329 684
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,3	3,0	3,1	
Budget 2013-2014 présenté en novembre 2012						
Dépenses de programmes excluant les ajustements	58 215^{2,5}	59 978^{2,5}	61 503²	62 642	63 791	306 129
Taux de croissance	5,5	3,0	2,5	1,9	1,8	
Ajustements						
Dépenses du FORT	1 715 ²	1 993 ²	2 431 ²	2 689	3 141	11 969
Dépenses du FINESSS	s.o.	252 ²	609 ²	998	1 449	3 308
Dépenses du FRAF	575 ²	624 ²	801 ²	765	825	3 590
Dépense pour créances douteuses ³	900 ²	933 ²	871 ²	865 ⁶	865 ⁶	4 434
Autre ajustement ⁵	174 ²	187 ²	- ²	s.o.	s.o.	361
Sous-total des ajustements	3 364²	3 989²	4 712²	5 317	6 280	23 662
Dépenses de programmes incluant les ajustements	61 579²	63 967²	66 215²	67 959	70 071	329 791
Taux de croissance ajusté	5,2	3,9	3,5	2,6	3,1	

2. Ces données proviennent des résultats réels comparativement aux autres données, qui sont des prévisions.

3. La dépense pour créances douteuses a trait aux revenus fiscaux.

4. Nous avons appliqué le même niveau de croissance que celui du budget 2013-2014, puisque le ministère des Finances et de l'Économie ne nous a pas fourni cette prévision.

5. Les dépenses ont été modifiées par rapport à ce que le Vérificateur général avait publié l'an dernier pour tenir compte d'un ajustement apporté par le gouvernement dans ses documents budgétaires. Cet ajustement élimine du Fonds consolidé du revenu des dépenses ayant trait à la Société québécoise d'assainissement des eaux à la suite de l'abolition de cette dernière.

6. Ces prévisions ont été obtenues auprès du ministère des Finances et de l'Économie puisqu'elles ne sont pas disponibles dans le budget 2013-2014.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie et Conseil du trésor.

